



Conférence membre

Bonifier ma retraite

19 février 2026



Objectifs de la rencontre

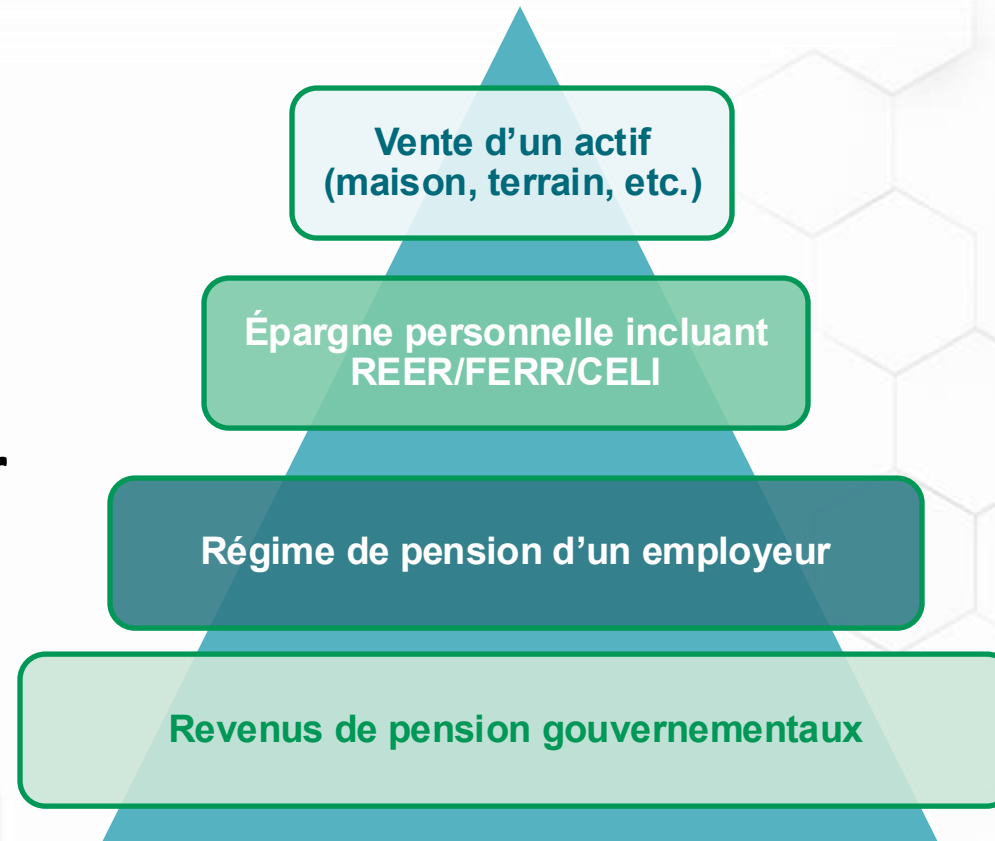


- Découvrir l'importance de la planification de la retraite.
- Identifier les éléments pouvant vous permettre d'atteindre vos objectifs de retraite.
- Voir comment Desjardins peut vous assister dans cette étape importante.

Pourquoi penser à votre retraite dès aujourd'hui?

Sources de revenus à la retraite

Quelles sont, d'après vous, les sources de revenus sur lesquelles vous pourriez compter à la retraite?



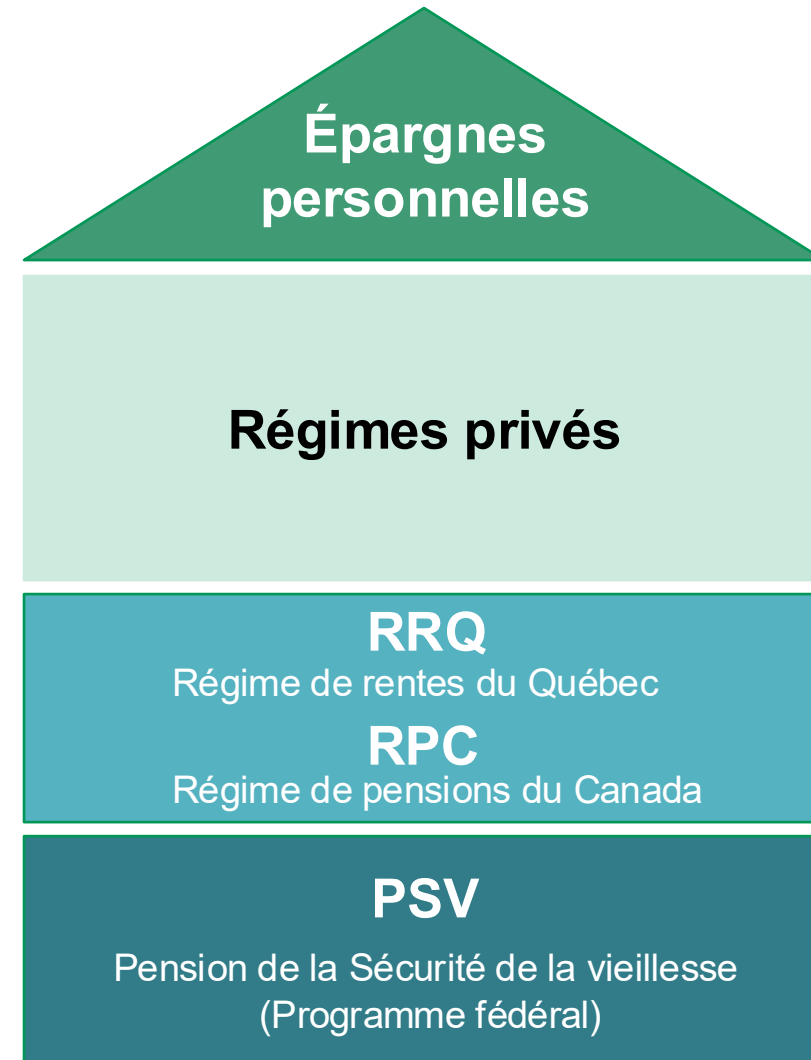
Source : Retraite Québec. Sondage sur la planification financière de la retraite.

Les revenus à la retraite



Sources de revenus :

« L'épargne pour la retraite se compare à la construction d'une maison : la base est assurée par nos gouvernements, mais il faut penser à accumuler de l'épargne personnelle pour constituer les murs et le toit si on veut être à l'abri des intempéries*. »



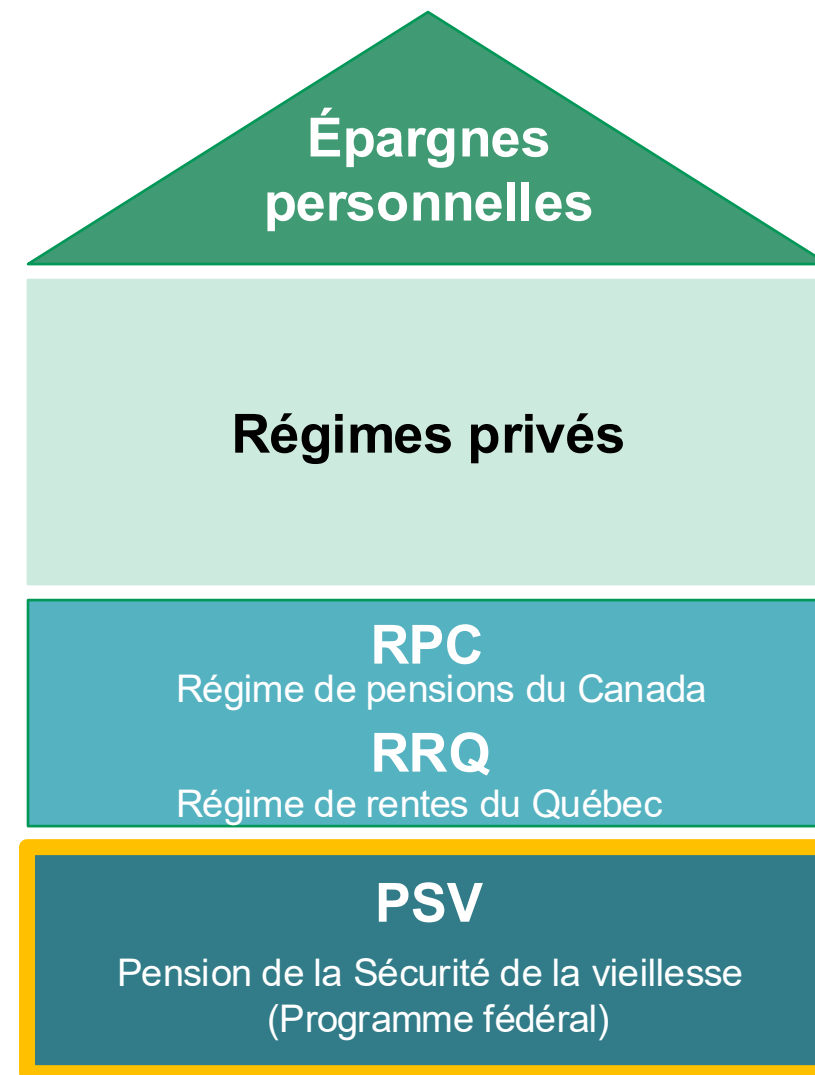
* Source : [Guide de la planification financière de la retraite](#), Question Retraite.

Sources de revenus : PSV

La pension est versée chaque mois et indexée au coût de la vie quatre fois par année. C'est un revenu imposable.

Les critères d'admissibilité :

- **Avoir au moins 65 ans;**
- **Avoir le statut de citoyen canadien ou de résident autorisé;**
- **Avoir résidé au Canada au moins 10 ans après l'âge de 18 ans.**

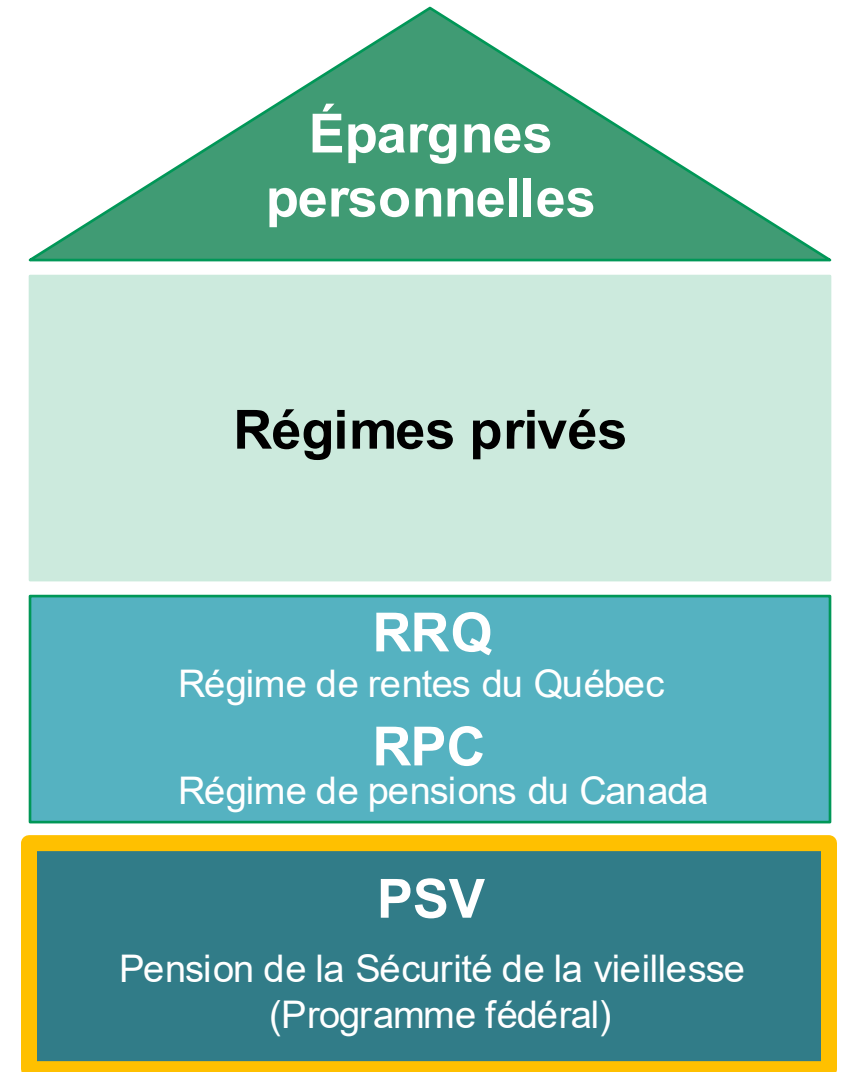


Sources de revenus : PSV

- Rente maximale à 65 ans : même si la personne n'a jamais travaillé ou qu'elle est toujours sur le marché du travail
- Pension partielle : les personnes qui ont cumulé moins de 40 années à titre de résidents du Canada après l'âge de 18 ans
- À 70 ans : bonification (36 %)

Rentes*	65 ans	70 ans	75 ans
Non bonifiées	742 \$	742 \$	817 \$
Bonifiées	742 \$	1 009 \$	1 109 \$

* Rentes mensuelles versées de janvier à mars 2026.



Sources de revenus : RRQ ou RPC

Régime de rentes du Québec (RRQ) et Régime de pensions du Canada (RPC) : des régimes publics obligatoires auxquels doivent cotiser les personnes âgées de 18 ans et plus qui travaillent et dont le revenu de travail dépasse 3 500 \$.

Le montant de la rente à recevoir est calculé en fonction de plusieurs facteurs :

- L'âge où vous demandez la rente;
- Les revenus de travail déclarés dans votre dossier avant le début du versement de la rente.

Notez que...

Les cotisations au RRQ ou au RPC **sont partagées à parts égales** entre le salarié et l'employeur. **Le travailleur autonome assume les deux parts.**

Épargnes personnelles

Régimes privés

RRQ

Régime de rentes du Québec

RPC

Régime de pensions du Canada

PSV

Pension de la Sécurité de la vieillesse
(Programme fédéral)

Sources de revenus : RRQ ou RPC



Vous demandez la rente à...		% de la rente maximale	Exemple de rente mensuelle maximale en janvier 2024*
60 ans	Âge minimum avec pénalité	64 %	917 \$
65 ans	Âge normal la rente		1 433 \$
70 ans	RPC Âge limite bonification		2 035 \$
72 ans	RRQ Âge limite avec bonification	150,6 %	2 275 \$

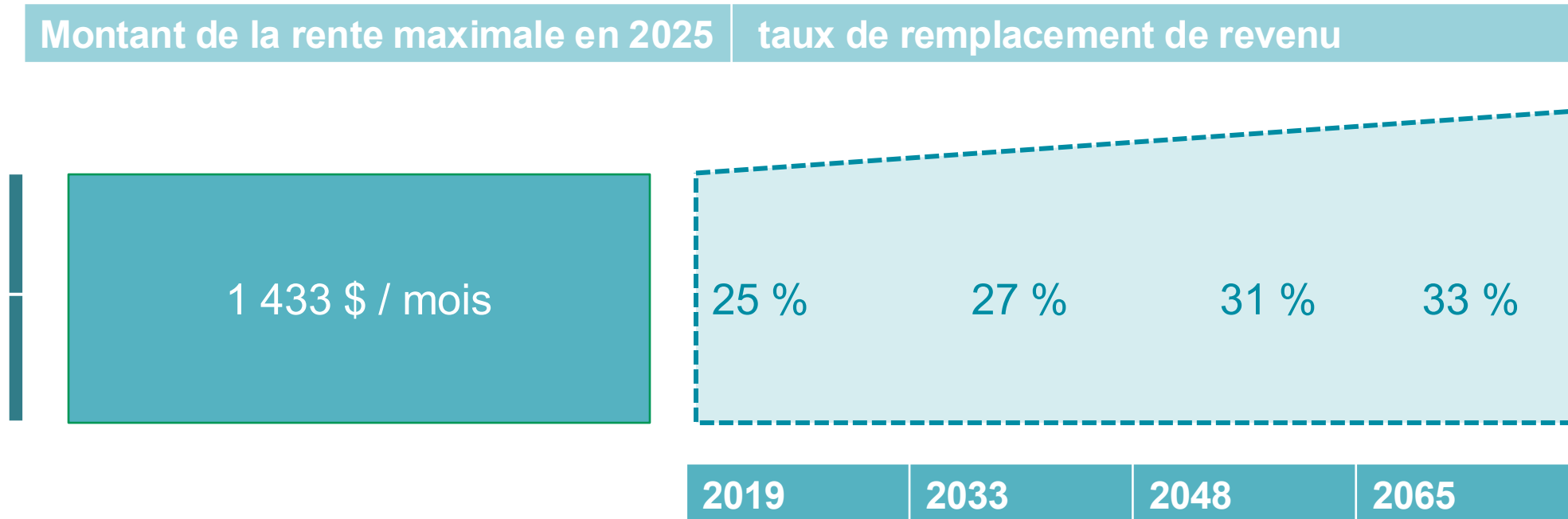
Attention! Très peu de gens ont droit à la rente maximale

* <https://www.retraitequebec.gouv.qc.ca/fr/landing/indexation/Pages/montants-donnees-base.aspx>

** La réduction ou la bonification pourrait varier selon votre situation. Il faut communiquer avec Retraite Québec pour avoir les données plus précises.

Note : Conditions et modalités applicables. Pour les détails, visitez le https://www.rrq.gouv.qc.ca/fr/programmes/regime_rentes/Pages/regime_rentes.aspx ou <https://www.canada.ca/fr/services/prestations/pensionspubliques/rpc.html>

Sources de revenus : RRQ ou RPC



* La réduction ou la bonification pourrait varier selon votre situation. Il faut communiquer avec Retraite Québec pour avoir les données plus précises.

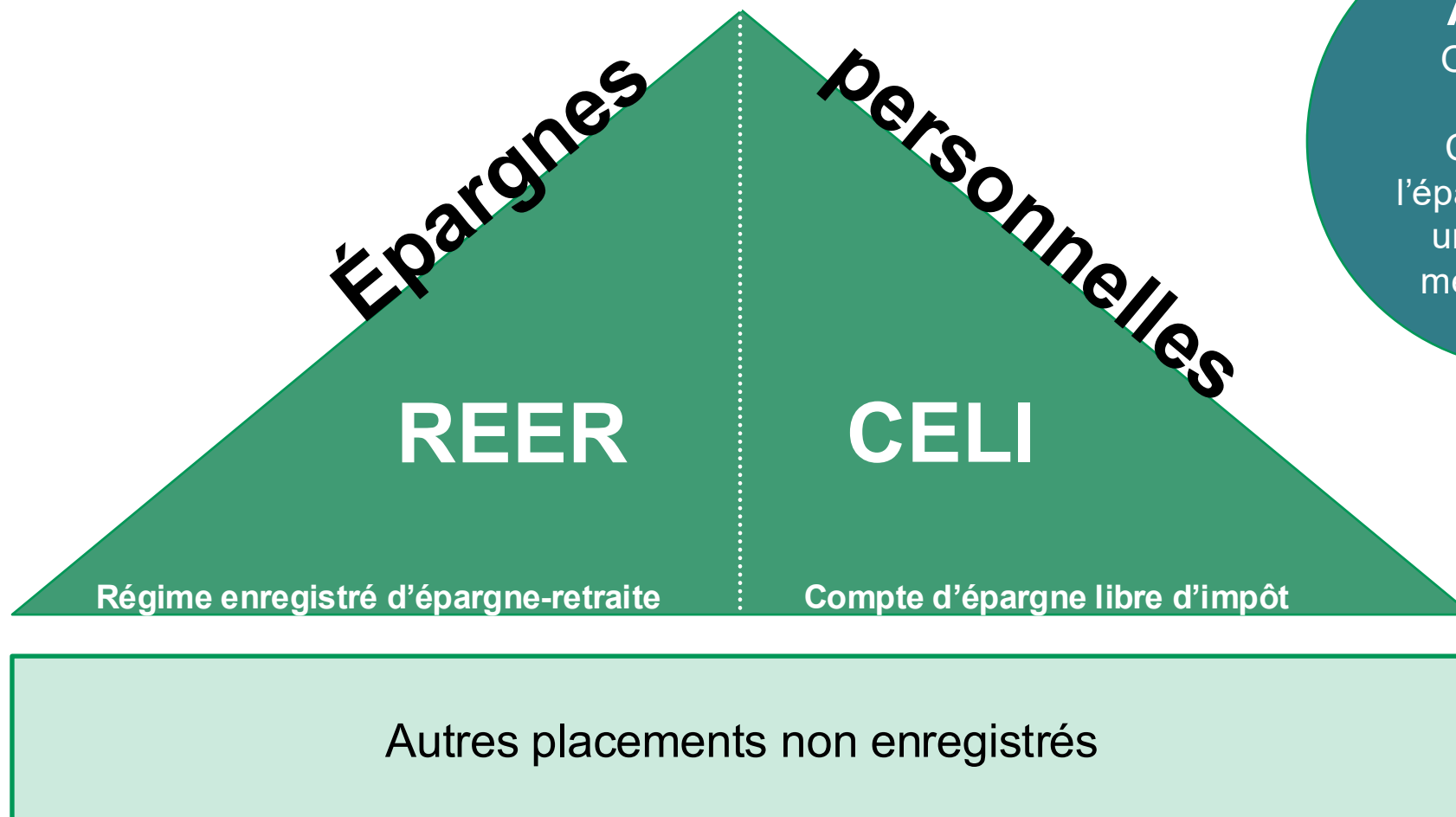
Note : Conditions et modalités applicables. Pour les détails, visitez le https://www.rrq.gouv.qc.ca/fr/programmes/regime_rentes/Pages/regime_rentes.aspx
ou <https://www.canada.ca/fr/services/prestations/pensionspubliques/rpc.html>

Sources de revenus : régimes de l'employeur

	Régimes	Cotisations de l'employeur	Cotisations de l'employé	Rentes	Immobilisation
RPA – Régimes de pension agréés	RPD – Régime à prestations déterminées	✓	✓	Prévues	✓
	RCD – Régime à cotisation déterminée	✓	✓	Inconnues	✓
	RRS – Régime de retraite simplifié (seulement au Québec)	✓	✓	Inconnues	✓
Autres régimes	REER collectif	Optionnel	✓	Inconnues	✗
	RVER/RPAC – Régime volontaire d'épargne-retraite / Régime de pension agréé collectif	Optionnel	✓ Peut renoncer	Inconnues	✓
	RPDB – Régime de participation différée aux bénéfices	✓	✗	Inconnues	✗

Note : Pour les détails quant aux conditions et modalités du régime détenu, les détenteurs doivent se référer à leur employeur.

Sources de revenus : épargnes personnelles



Astuce :
On épargne
d'abord!
Considérez
l'épargne comme
une dépense
mensuelle fixe

La gestion de mes revenus en phase d'utilisation



À quel âge prendre sa retraite?



Les éléments à
considérer pour
prendre sa retraite



Mes stratégies



La gestion
de mes revenus



Ma santé



L'inflation

Un panier d'épicerie de 100 \$



1984

3,96 %



2006

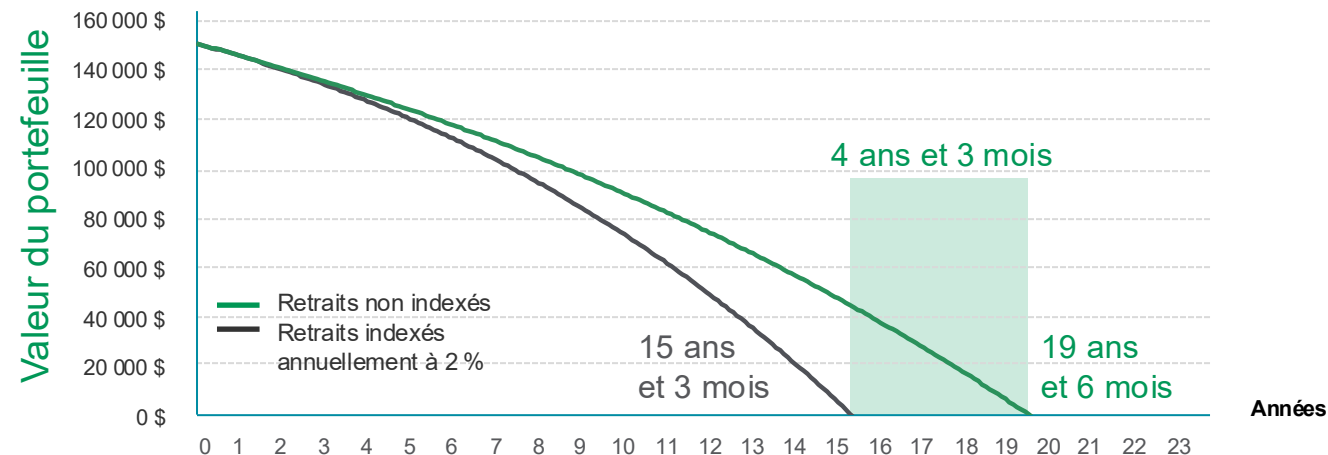
1,96 %



2024

3,6 %

Longévité d'un portefeuille de 150 000 \$ duquel un retrait mensuel de 1 000 \$ est effectué



Taux de rendement annuel du portefeuille utilisé : 5 %

Stratégies pour optimiser mes revenus de retraite



La gestion de mes revenus

Une règle générale, mais avec ses exceptions!



- **REER-FERR**

- **CRI-FRV**

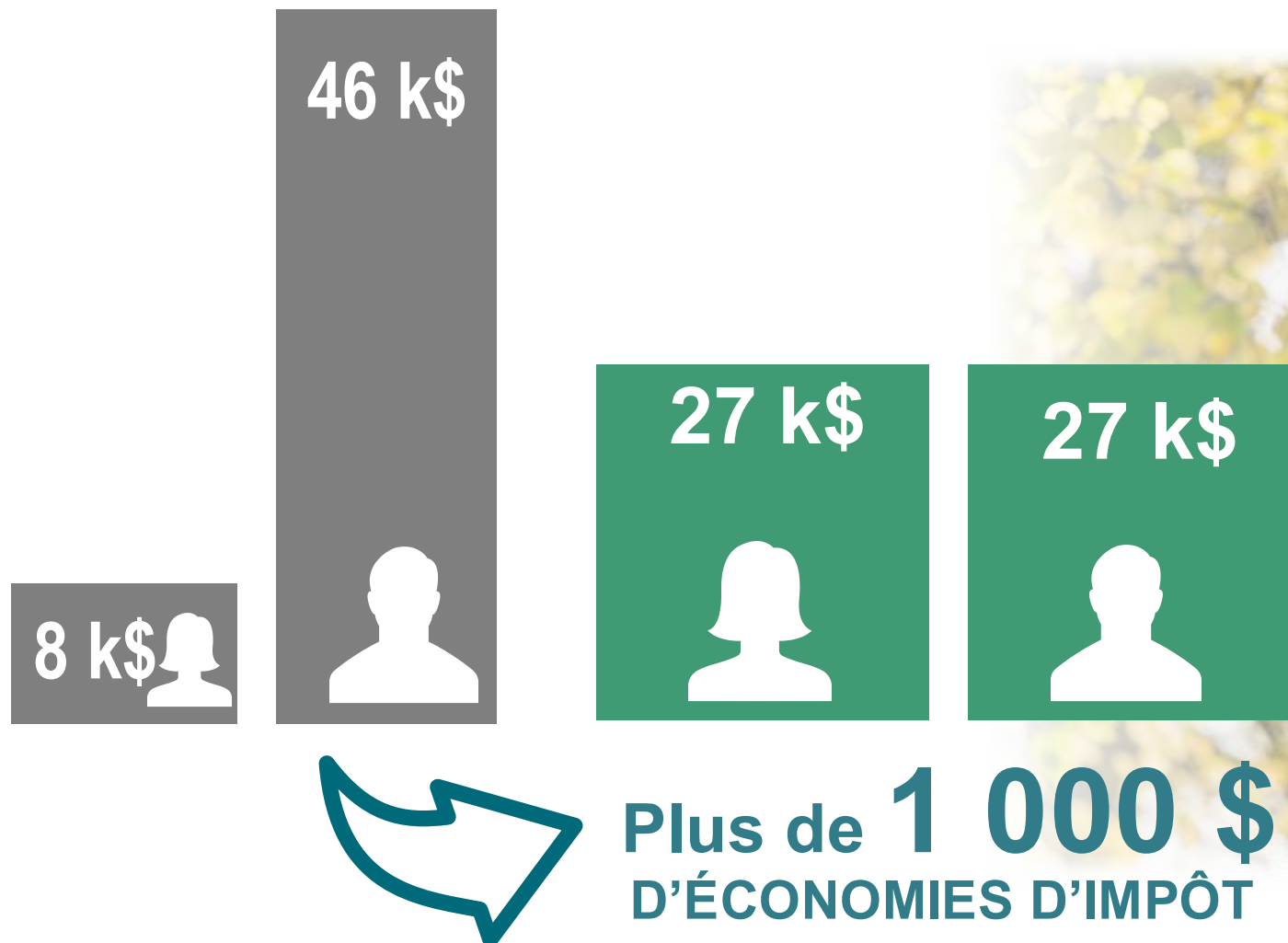
- **CELI**

- **ÉPARGNE NON ENREGISTRÉE**



Note : Il est recommandé de collaborer avec un comptable ou un fiscaliste.

Le fractionnement des revenus



Note : Il est recommandé de collaborer avec un comptable ou un fiscaliste.

Le fractionnement des revenus



	REER DE CONJOINT	RRQ/RPC	REVENU DE PENSION ADMISSIBLE
Partage de la rente	100 % de la rente est encaissée par le conjoint	Jusqu'à 50 % de la valeur accumulée par le particulier pendant sa vie commune avec son conjoint est transférée à celui-ci	Jusqu'à 50 % de la rente encaissée par le particulier est imposée entre les mains du conjoint
Encaissement de la rente par le conjoint	Oui	Oui	Non
Païement par le conjoint de l'impôt sur le montant de la rente	Oui	Oui	Oui
Restrictions	« Règle de 3 ans » si le conjoint fait des retraits alors qu'il y a eu des cotisations au cours des 3 dernières années	Les deux conjoints doivent avoir 60 ans ou plus et demander à recevoir la rente	Requiert le consentement annuel du conjoint
Planification du fractionnement	Dès le moment de la cotisation	Au moment de la retraite Pourra être annulé	Annuellement, lors de la production des déclarations de revenus

Le fractionnement des revenus

	Fédéral/Ontario T1032	Québec Annexe Q
Revenus de pension ou régimes	Moins de 65 ans*	
Rente d'un RPA (fonds de pension)	✓	✗
Palements reçus d'un FERR ou d'un FRV	✗	✗
Retrait REER	✗	✗

* Âge du rentier au 31 décembre de l'année pour laquelle il désire fractionner son revenu de pension admissible.

Le fractionnement des revenus

	Fédéral/Ontario T1032	Québec Annexe Q
Revenus de pension ou régimes	65 ans et plus*	
Rente d'un RPA	✓	✓
Palements reçus d'un FERR ou d'un FRV	✓	✓
Retrait REER	✗	✗

* Âge du rentier au 31 décembre de l'année pour laquelle il désire fractionner son revenu de pension admissible.

Plusieurs crédits d'impôt disponibles (Qc)



Optimisez votre situation fiscale en vérifiant votre admissibilité à certains crédits d'impôt* :

Crédits d'impôt non remboursables

- ☐ Pour revenu de pension (65 ans et plus, sauf rente RPA au fédéral)
- ☐ En raison de l'âge (65 ans et plus)
- ☐ Pour la prolongation de carrière (QC) (65 ans et plus)

Crédits d'impôt remboursables

- ☐ Pour maintien à domicile (QC) (70 ans et plus)
- ☐ Pour soutien aux aînés (QC) (70 ans et plus)
- ☐ Pour frais engagés par un aîné pour maintenir son autonomie (QC) (70 ans et plus)
- ☐ Pour la rénovation d'habitations multigénérationnelles (CND) (65 ans et plus)

* Pour vérifier votre admissibilité aux différents crédits et prestations, veuillez consulter un comptable et/ou un fiscaliste.

Plusieurs crédits d'impôt disponibles (Ont)



Optimisez votre situation fiscale en vérifiant votre admissibilité à certains crédits d'impôt et autres montants* :

Crédits d'impôt non remboursables

- ☐ Pour revenu de pension (65 ans et plus, sauf rente RPA)
- ☐ En raison de l'âge (65 ans et plus)

Crédits d'impôt remboursables

- ☐ Aux personnes âgées pour le transport en commun (ONT) (65 ans et plus)
- ☐ Pour la rénovation d'habitations multigénérationnelles (CND) (65 ans et plus)

* Pour vérifier votre admissibilité aux différents crédits et prestations, veuillez consulter un comptable et/ou un fiscaliste.

Merci! Des questions?

